

**Concept note**  
**Algerie**  
**Programme indicatif national**  
**2011-2013**

*Vers 7. 21.04.09*

## **I – Introduction**

Les relations contractuelles avec l'Algérie sont définies dans l'**Accord d'association** (AA). Dans le cadre de cet accord, une « **Feuille de route** » a été agréé avec l'Algérie établissant des objectifs et priorités par rapport à des secteurs d'intérêt commun visant à exploiter davantage le potentiel de l'Accord d'association.

Le programme de reformes de l'Algérie est soutenu par un instrument financier, l'Instrument européen de voisinage et partenariat (IEVP). Cet instrument est « policy driven » et se focalise sur les nouveaux sujets d'intérêt commun, notamment sur l'appui à la mise en œuvre de la « Feuille de route ».

Pour chaque période financière, la Commission développe un Document de Stratégie Pays (DSP), établissant un cadre stratégique pour la coopération de l'UE avec les pays partenaires sous l'IEVP. Le Programme Indicatif National (PIN) constitue la réponse opérationnelle de la Commission. Le DSP actuel couvre la période 2007-2013, tandis que le PIN couvre la période 2007-2010.

Les relations avec l'Algérie ont évolué considérablement depuis 2007 et des développements politiques, économiques et sociaux méritent d'être reflétés et considérés dans la définition des priorités de coopération pour la période 2011-2013.

## **II – Relations avec l'UE et situation du pays**

### **1. Changement au cadre politique avec l'UE**

Le 1<sup>er</sup> Comité d'association UE-Algérie s'est tenu à Alger le 16 septembre 2008. Conformément au mandat du Conseil d'association UE-Algérie du 10 mars 2008, une « Feuille de route d'accompagnement de l'Accord d'association » a été adoptée lors de cette réunion.

Il s'agit d'un paquet d'actions bilatéral sur mesure concernant des secteurs d'intérêt commun visant à exploiter davantage le potentiel de l'Accord d'association et d'approfondir le partenariat euro-algérien. La « Feuille de route » fera le lien entre différents cadres de coopération établis par l'Accord d'association (Conseil d'association, Comité d'association, et sous-comités sectoriels) et pourra, à travers le cadre et la

dynamique qu'elle offre, mieux structurer et mettre plus de cohérence dans le travail des différentes enceintes. La « Feuille de route » constitue la clé de voûte de cette organisation, en introduisant une gestion plus efficace des principaux thèmes d'intérêt commun. Le document identifie 5 domaines d'action d'intérêt commun, conformément au mandat du Conseil (i) Réformes économiques, (ii) Commerce, (iii) Énergie, (iv) Circulation des personnes et (v) Lutte contre le terrorisme, tout en indiquant l'importance de se concentrer sur les autres sujets couverts par l'AA.

En effet, la « Feuille de route » souligne, au delà de ces actions à court terme, la nécessité d'identifier d'autres actions d'intérêt mutuel comme le renforcement du dialogue politique et la coopération en matière de démocratie, d'Etat de droit et de protection des droits de l'homme, les affaires sociales, la modernisation du secteur de l'agriculture et de la pêche, l'éducation et la formation, le développement de la société de l'information, la recherche, le développement des transports ou encore la protection de l'environnement.

En termes concrets, la dynamique des sous-comités a été relancée avec un calendrier ambitieux et un cadrage fourni par la « Feuille de route ». On peut également s'attendre à ce que la « Feuille de route » soit thématifiée dans le programme de coopération financière qui, par ailleurs, appuie déjà plusieurs des domaines identifiés dans ce document. En relation avec la question du changement significatif du cadre des relations, il paraît cohérent de parler d'un **approfondissement du cadre existant qui est l'AA**.

## **2. Changement dans les politiques horizontales de l'UE et événements imprévus**

### **2.1. Politiques de l'UE**

En ce qui concerne les nouvelles initiatives de l'UE dans la région, il convient de mentionner le lancement de l'Union pour la Méditerranée. Cette Union imprime un nouvel élan au Processus de Barcelone d'une triple manière: i) en renforçant le niveau politique des relations de l'UE avec les partenaires méditerranéens ; ii) en fournissant une appropriation approfondie aux relations multilatérales à travers un système de coprésidences, l'établissement d'un Secrétariat et l'établissement d'un Comité permanent conjoint à Bruxelles ; et iii) en concrétisant et en rendant plus visibles ces relations à travers des projets régionaux et subrégionaux qui touchent les citoyens de la région. Les projets prioritaires sont:

- Dépollution de la Méditerranée.
- Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres.
- Protection civile.
- Energies de substitution : Plan solaire méditerranéen.
- Enseignement supérieur et recherche, Université euro-méditerranéenne.
- Initiative méditerranéenne de développement des entreprises

Il est difficile de mesurer, à ce stade, l'impact qu'aura l'initiative sur l'Algérie et sur la région.

## 2.2. Contexte national : l'Algérie

La population est confrontée à la forte **hausse des prix des produits alimentaires** de 1<sup>ère</sup> nécessité (au premier trimestre 2008, par rapport à 2007, hausse du prix du blé de 90%, du riz de 20%). Face aux risques pour les populations, les autorités ont décidé d'étoffer l'ensemble des mesures à caractère social dont les subventions limitées aux céréales, au lait et au sucre. Selon les sources officielles, l'inflation a été de 4 % en 2008 mais dépasse les 10 % pour les produits alimentaires : compte tenu de la précarité d'une grande partie de la population, toute augmentation de coût de la vie se répercute en perte de pouvoir d'achat. La croissance économique de 4% en moyenne, n'a pas permis de réduire d'avantage le taux de chômage qui est de 11,08% en 2008 et toucherait plus de 25% des jeunes de moins de 30 ans. Cette précarité sociale de la jeunesse paraît inquiétante alors que les données macro-économiques de l'Algérie sont plutôt bonnes. L'économie algérienne n'a pas atteint un niveau de diversification suffisant et nécessiterait une mise à niveau importante afin de réussir sa transition vers une économie de marché.

Même s'il n'y a pas de liaison directe entre les banques algériennes et le système financier international, l'Algérie pourrait être affectée par la **crise financière** actuelle notamment à la suite d'effets induits tels qu'un effondrement du prix du pétrole ou une forte baisse de la parité du dollar par rapport à l'€ Les risques se situent par rapport à la poursuite du financement du programme quinquennal de soutien à la croissance et, d'autre part, au financement de la politique de subvention des prix des produits de première nécessité. Les hydrocarbures représentent 98% des exportations algériennes. Toutefois, le Ministre algérien des Finances a déclaré récemment que même avec un baril de brut de 37 dollars, l'Algérie aurait de quoi tenir ces engagements encore au moins 3 ans. Un ensemble de mesures ont été prises pour un contrôle plus sévère du rapatriement des revenus des sociétés étrangères et la limitation des importations.

En ce qui concerne les **drogues**, il existe en Algérie un phénomène émergent de trafic qui est favorisé par son emplacement géographique, du fait que l'Algérie est voisin tant de pays de production de la drogue que de pays de destination. Sa grande étendue territoriale et son voisinage avec sept pays constituent aussi un élément de vulnérabilité. L'incidence de la région du Sahel ne doit pas être oubliée, une région dans laquelle le terrorisme, le trafic d'armes, les réseaux de l'immigration illégale et le trafic de drogue se développent de manière continue. L'Algérie a exprimé son souhait d'augmenter la coopération internationale sur ce sujet.

Pour ce qui est de **l'aide pour le commerce**, en octobre 2007, l'UE a adopté sa Stratégie d'aide pour le commerce avec pour objectif de canaliser plus et mieux l'appui pour l'intégration des pays tiers dans le système mondial du commerce et d'augmenter les profits potentiels que ces pays peuvent en tirer.

Du fait qu'elle est située dans le bassin méditerranéen, l'Algérie reste une région très vulnérable aux **changements climatiques**. Le XXI<sup>e</sup> siècle sera caractérisé par une augmentation des températures. Parmi les impacts potentiels en Algérie, des experts en la matière ont cité : les phénomènes violents (cyclogénèse, vagues de chaleur, tempêtes de

sable), les impacts sur les ressources en eau, sur la production agricole et sur la santé. La feuille de route initiée par plusieurs pays à Bali en 2006 et les investissements dans le domaine de l'eau pour faire face à la menace de pénurie d'eau annoncée par le modèle climatique aux horizons 2020 peuvent pallier à ces risques.

Les **migrations internationales** sont devenues un élément majeur des relations entre l'UE et ses voisins. L'Algérie, en effet, est à la fois pays d'origine, de transit et de destination d'importants flux migratoires. En tant que pays disposant d'importantes ressources en hydrocarbures, il est destinataire d'une immigration en provenance des pays voisins du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest sub-saharienne. La politique extérieure de l'UE sur la migration a pour objectif l'optimisation des effets de la migration tant pour l'UE que pour les pays voisins, en essayant de maximiser les profits et minimiser les coûts. Dans ce contexte, il faut souligner que l'Algérie vient d'adopter une nouvelle loi le 25 juin 2008 réformant les règles concernant la gestion des frontières, la concession des visas, le traitement des migrants clandestins et les demandeurs d'asiles. L'UE est très intéressée à coopérer avec l'Algérie dans tous les aspects de la migration d'une manière articulée et équilibré, conformément à sa politique de l'Approche Global sur la migration, ainsi qu'aux délibérations des conférences d'Albufeira et de Lisbonne qui ont marqué dans les derniers mois du 2007 le développement de ses relations respectivement avec les partenaires de la Méditerranée et avec ceux de l'Afrique.

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> Comité d'association du 16 septembre 2008, la partie algérienne a exprimé son souhait d'aller de l'avant avec l'organisation d'une session de discussion du MoU sur le partenariat stratégique dans le secteur de l'**énergie** et a manifesté l'intérêt d'élargir la coopération énergétique aux domaines de l'énergie solaire et de la sûreté et sécurité du nucléaire civile. La reprise des discussions a eu lieu le 13.01.2009. Par rapport aux **questions migratoires**, un des principaux aspects à aborder est la question de l'ouverture de négociations sur un accord de réadmission ; pour l'Algérie, cette question est indissociable de la facilitation de l'octroi de visas pour ses nationaux. En ce qui concerne l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, la Commission continue à offrir à l'Algérie son appui à sa candidature à l'OMC et a reçu le 16 septembre 2008 une équipe de techniciens algériens à Bruxelles afin de travailler ensemble dans des domaines spécifiques qui pourraient aider l'Algérie à remplir les conditions et formalités requises par l'OMC.

### **3. Changements intervenus en Algérie (notamment au niveau des politiques)**

**La situation politique** ne connaît pas un changement fondamental. L'Algérie vit pour l'instant une période de calme relatif d'un point de vue sécuritaire. Néanmoins, de nombreux activistes terroristes opèrent encore dans l'ensemble du pays. Le terrorisme continue donc à sévir même s'il n'arrive plus à frapper dans les grandes villes. A l'approche des élections présidentielles (9 avril 2009), un amendement de la constitution supprime la limitation du nombre de mandats présidentiels et réorganise la structure de l'exécutif en supprimant le poste de chef de gouvernement, remplacé par un 1<sup>er</sup> ministre chargé d'appliquer le programme du Chef de l'état. Le Président actuel, Mr Bouteflika, a présenté sa candidature pour un 3<sup>ème</sup> mandat et a été réélu lors des élections d'avril.

La **situation économique et sociale** fait ressortir les tendances suivantes. L'économie algérienne reste une économie largement dirigée par l'Etat et financée par les recettes d'exportations des hydrocarbures (qui représentent 98% des exportations algériennes). L'aisance financière avait permis aux autorités algériennes de lancer un important programme d'investissements quinquennal 2005-2009 dans les secteurs des infrastructures. Toutefois, la crise financière mondiale, qui a fait chuter le prix du baril de pétrole de 140 à moins de 40 dollars, commence à avoir des répercussions sur le pays. Les efforts pour la diversification de l'économie sont par conséquent de plus en plus nécessaires, à cette fin la recherche et l'innovation jouent également un rôle important. Le climat social, pour sa part, est difficile et a débouché sur des grèves générales.

Le dernier rapport PNUD sur l'Algérie affiche une amélioration de l'indice de développement humain essentiellement imputable à l'élévation mécanique du PIB par habitant qui résulte de l'augmentation des prix des hydrocarbures dans le passé, de la dépense publique et de la baisse tendancielle de la croissance démographique.

Les défis de développement restent les mêmes que dans le DSP (chapitre 3.4.) sans qu'il y ait de changement fondamental de la situation du pays et de ses politiques.

### **III – Coopération financière**

#### **1. Enseignements de la coopération passée**

L'intérêt de l'Algérie pour la coopération avec l'Union européenne se situe nettement au niveau du transfert de savoir faire en temps réel à travers de l'assistance technique et de l'appui managérial aux réformes. L'Algérie a reçu une enveloppe de 220M€ pour les années **2007-2010**, soit en moyenne **55M€** par an au titre de l'IEVP.

Les enseignements de la coopération passée tels qu'ils sont affichés dans le DSP, notamment (i) opérations répondant aux besoins exprimés, (ii) dimensionnement réaliste des opérations, (iii) la capacité d'absorption plus élastique des appuis sectoriels en fonction de la modalité de mise en œuvre et (iv) la pertinence de l'assistance aux PME/PMI, restent tout à fait valables et applicables. En outre, des risques se trouvent dans la formulation d'actions visant plusieurs bénéficiaires.

Dans son ensemble, la coopération avec l'Algérie fonctionne de manière satisfaisante, tout en constatant des problèmes d'absorption du fait des modalités de mise en œuvre et de l'utilisation presque exclusive des procédures communautaires. La mise en œuvre de la coopération a progressé, ce qui se traduit par une amélioration du taux de déboursement, qui reste toutefois relativement faible. **En 2007 le rapport entre paiements et engagements a été de 90%** (51.3M€/57M€) en comparaison avec un taux moyen de 33% pour la période 1995-2006 et de 42% pour la période 2000-2006.

MEDA II (2000-2006) s'est concentré sur l'entrée en vigueur de l'accord d'association et a inclus des programmes de troisième génération (Justice, Média, ONG). A part certains

cas difficiles, la plupart des programmes sont mis en œuvre normalement et les opérations répondent aux besoins exprimés par les partenaires algériens (Assistance technique, formation, pilotage). En outre, depuis 2008, le programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (MEDA II, 10 M€) permet l'utilisation de l'instrument du jumelage institutionnelle en Algérie.

Les projets menés avec succès sont, à titre d'exemple: Appui aux PME; Education ; Appui aux associations algériennes de développement (ONG I et ONG II); Modernisation de la Police Algérienne; Modernisation et Assistance à la Reforme Administrative (MARA). A noter également des champs de coopération plutôt sensibles tels que la réforme de la justice, le secteur pénitentiaire pour lesquels l'administration compétente fait preuve d'ouverture et de transparence.

Par contre, tous les programmes restent essentiellement en modalité « projet » ce qui, non seulement demande un effort accru de gestion, mais pose également des limites en termes de déboursement et de pérennisation des résultats. Bien que la programmation 2007-2010 envisageait pour la première fois en Algérie des programmes d'appuis aux politiques sectorielles, qui auraient pu/ pourraient offrir une capacité d'absorption plus élastique et plus d'impact, cela n'a pas été possible à ce jour. Pour ce type d'opérations, il est essentiel d'avoir un dialogue politique étroit avec les bénéficiaires et d'obtenir des documents stratégiques de réforme explicites et détaillés.

Dans ce contexte, dans la perspective 2011-13, les services de la Commission ont commencé à réfléchir à un dispositif d'acheminement de l'aide plus efficace et qui permettrait d'accroître l'appropriation de l'Algérie et l'implication d'autres bailleurs de fonds (conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide). Cela pourrait comprendre un instrument qui appuierait la mise en œuvre de la « Feuille de route » sans être exclusivement dédié à l'assistance technique.

#### **IV – Priorités possible/questions clefs à traiter**

Après un échange de vues informel dans lequel les partenaires algériens ont exprimé plusieurs priorités préliminaires et indicatives, les services de la Commission ont développé des lignes de réflexion concentrées sur les axes suivants :

##### **1. Anticipations en 2010**

En ce qui concerne certaines idées à caractère économique, à savoir, le Programme d'appui au secteur des travaux publics (prise en charge aussi dans le cadre du programme Management de l'Economie, AMECO), Programme d'appui aux dispositifs nationaux de contrôle sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et de la pêche (prise en charge aussi dans Diversification de l'économie, DIVECO I et par les appuis spécifiques à la formation financés et mis en œuvre par les DG TRADE, SANCO et AGRI), Programme d'appui à la mise en place d'un système statistique dans le secteur de l'habitat et l'urbanisme, Programme de contractualisation entre la Sécurité sociale et les établissements publics de la santé (sachant que l'analyse des outils de financement de la

santé est prévu par la tranche 1 du programme Santé, prise en charge éventuelle dans tranche 2 Santé) et le Programme d'appui au Ministère de Finances pour le développement des services électroniques de moyens de paiement, le Programme P3A II (dans le cadre du PIN 2007-2010), qui va être engagé en 2010 et mis en place au cours des années suivantes, nous paraît le mieux placé pour prendre en charge les besoins pas encore couverts par les programmes en cours, au moins dans une première approche. Cela a également l'avantage d'anticiper la réalisation de ces projets.

Un P3A III, accompagnement de la Feuille de route, pourrait assurer le relais en 2011-13.

## **2. Premières idées pour le PIN 2011-2013**

Dans le cadre du PIN 2011-2013, on pourrait envisager la programmation suivante:

- 2011 : Un vaste programme « *Environnement* » (se prêtant à l'approche sectorielle et incluant un volet d'assistance technique) reprenant les propositions plan national climat/protection du littoral/gestion déchets. Un Programme *ONG III* pourrait pérenniser et propager les acquis des programmes antérieurs.
- 2012 : Un Programme « *Diversification de l'économie II*, peut être plus axé sur le *Patrimoine* » (restauration des sites, gestion et formation des guides), en continuité avec DIVECO I, volet tourisme, dans la perspective de l'exploitation touristique. Les sujets économiques évoqués (environnement des affaires, exportations hors hydrocarbures et concurrence) se prêteraient plutôt à être pris en charge de façon continue et flexible par le P3A. Plus peut être un Programme « *Transports II* » (y inclus l'aérien).
- 2013 : Un *P3A III*, *Programme d'accompagnement de la Feuille de route*, plus, peut être, un Programme « *Diversification de l'économie/Douanes* » avec le Ministère des Finances qui prendrait tout son sens dans le cadre du démantèlement tarifaire et qui pourrait également contribuer au développement des services électroniques des moyens de paiement du même Ministère.

## **V – Prochaines étapes**

### **1. Consultations avec le Gouvernement**

Des consultations avec le Gouvernement à titre préliminaire ont commencé début mars et continueront fin mars/avril. Le calendrier de programmation prévoit qu'un accord initial avec le Gouvernement sur les priorités clés soit adopté début avril. La « concept note » servira d'outil de communication.

2. Consultations avec les Etats membres et les parties prenantes (organisations professionnelles, ONGs, etc...)

Les organisations de la Société Civile(OSC) sont des acteurs importants et ils peuvent jouer un rôle clé dans la mise en oeuvre de l'Accord d'association. Des contributions de la part des OSC seront appréciées puisqu'ils sont de nature à promouvoir l'appropriation, la bonne gouvernance et la décentralisation.

3. Elaboration du PIN.

Le PIN devra traduire les priorités politiques reflétées dans la Stratégie de Réponse en priorités de financement, indiquant la partie du financement global qui sera destinée à chaque priorité.

4. Calendrier Indicatif

Première mission de programmation: -Discussion avec la Délégation et premiers contacts avec le Gouvernement et la Société civile	mi-février/ début mars 2009
Deuxième mission de programmation -Accord initial avec le Gouvernement sur priorités clés. -Input/feedback des OSC - Input des Etats membres et autres bailleurs+ complémentarités	fin mars/ avril 2009

\*\*\*\*